

Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060 Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666 Fax. (Qc): (418) 660-8998

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit			Utilisation du produit		
MÉTHANOL			Usage en laboratoire		
Formule chimique				Numéro MAT	Masse molaire
CH ₃ OH				MP-0120	32,04
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes ALCOOL MÉTHYLIQUE, ALCOOL DE BOIS, HYDRATE DE MÉTHYLE, ME MONOHYDROXYMÉTHANE, CARBINOL, METHYLOL, COLUMBIAN SPI			,	•	YLE,
Nom du fournisseur		Adresse - Rue			
Laboratoire MAT			610, rue Adanac		
Ville		Province			
Québec			Québec		
Code postal	Code postal Internet		Numéro de téléphone		
G1C 7B7 www.labmat.com		418-660-8666 / 800-890-8666			
Téléphone en cas d'urgence	éléphone en cas d'urgence CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060		
Date FDS préparée	Date FDS préparée FDS Préparée par		Courrier électronique		
2018-10-19 Laboratoire MA		.T	labmat@labmat.com		

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Toxicité aigüe-Inha	alation catégorie 3	
	Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3		
		pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1	
	Toxicité aigüe-Ord	ale catégorie 3	
	Liquides inflammak	oles catégorie 2	
Mention d'avertissement	DANGER		
Mentions de danger (H)	H370 Risque avér	é d'effets graves pour les organes.	
	H311 Toxique par	r contact cutané.	
	H331 Toxique par	r inhalation.	
	H225 Liquide et v	apeurs très inflammables.	
Conseils de prudence (P)	P260	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.	
	P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols	
	P264	Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.	
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.	
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.	
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.	
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.	
	P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.	
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.	
	P321	Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).	
	P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
	P405	Garder sous clef.	
	P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.	
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
	P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	
	P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.	
	P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.	
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.	
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.	
	P303 + P361 + P	353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.	
	P370 + P378	En cas d'incendie: utiliser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.	
	P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.	
	P361 + P364	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation	
PICTOGRAMMES			
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)	
	Santé 2 Inflammabilité 3 Réactivité 0 Spécial		

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
synonymes)	(7.5/.1	>00
Méthanol	6 7 -56-1	>98

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	Les agents oxydants forts, la chaleur, les étincelles et la flamme nue. Inflammable en présence d'une source d'allumage si la température est plus haute que le point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur/étincelles/feu/surface chaude.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau à forte pression.
Émanations dangereuses - combustion	Oxydes de carbone.
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

•	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Couper toutes les sources d'ignition. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne
précautions individuelles	aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières
équipement de protectection et	dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil
mesures d'urgence	respiratoire au besoin. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Attention
	aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler
	dans les zones basses.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base		
Methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)		
Remarques	La substance	e peut être	facilement absorbée	à travers la peau intacte		
		STEL	250 ppm 328 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)		
	La substance	e peut être	facilement absorbée	à travers la peau intacte		
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique		
	Contribue d	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.				
		STEL	250 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique		
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.					
		VEMP	200 ppm 262 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air		
	Peau (percutanée)					
		VECD	250 ppm 328 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air		
	Peau (percutanée)					

Origine des données	Sigma-Aldrich
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	incolore-
Odeur	âcre.
Seuil olfactif	Données non disponibles
рН	Donnée non disponible.
Point de fusion / congélation	-97.8°C
Point initial d'ébullition	64.6°C
Plage d'ébullition	Donné non disponible-
Point d'éclair	9.7 °C @ 101.3 kPa (Coupelle fermée)-
Taux d'évaporation	<=0.001%
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	6% v/v
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	36% v/v
Tension de vapeur	130.3 hPa (97.7 mmHg) à 20.0 °C / 169.27 hPa (126.96 mmHg) à 25.0 °C-
Densité de vapeur	1.11 (Air=1)-
Densité	$0.791 \mathrm{g/cm^3}$
Solubilité	Miscible avec l'eau, les alcools et l'éther, acétone.
Coefficient de partagen-octanol/eau	log Pow:-0.77-
Température d'auto-inflammation	455°C à 1.013 hPa (760 mmHg)-
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	0.544 mPa sec (at 25 deg C)-

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.	
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.	
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.	
	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles.	
Substances incompatibles	Acides, Oxydants, chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Métaux alcalins, Agents réducteurs.	
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.	

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

MÉTHANOL

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Effets narcotiques, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmoiement, paresthésie, nystagmus, somnolence, confusion, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Effets narcotiques, lésions au foie, aux reins et aux yeux, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, paresthésie, nystagmus, somnolence, incoordination, acidose, nausées et vomissements, convulsions, hypotension, collapsus respiratoire, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. L'absorption aiguë du méthanol peut entraîner la cécité. Dommages pour : foie, reins, yeux, coeur, système nerveux central.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Maux de tête, des étourdissements, des nausées, troubles visuels, diminution de l'acuité visuelle, dommages au foie et aux reins.
DL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 1187 mg/kg DL50 Dermal - Lapin-15840 mg/kg
CL ₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat: 64000 ppm/4 h. CL50 Inhalation - Rat 115.9-130.7mg/L air / 4h.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	Toxicité pour les poissons: mortalité CL50 - Lepomis macrochirus - 15,400.0 mg/l - 96 h.
Persistence et dégradation	Biodégradabilité aérobique Résultat: 72 % - rapidement biodégradable.
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation Cyprinus carpio (Carpe) - 72 d à 20 °C Facteur de bioconcentration (FBC): 1.
Mobilité dans le sol	Ne va pas être absorbé par le sol.
Autre effets nocifs	Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

·	Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécailisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1230
Appellation réglementaire	MÉTHANOL
Classification du TMD	3 Liquides inflammables 6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	II .
Indice de quantité limitée	1L
Indice PIU	-
Dispositions particulières	43

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 3 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 3 Liquides inflammables catégorie 2
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2018-10-19